

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> JUILLET 2014

Convocation : 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze,

**le premier juillet à dix-neuf heures,**

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

**Etaient présents** : MM les Conseillers municipaux : MM. : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Gilles CHAPUIS, Pierre COLAS, Philippe GRIGNON, Sabine LÉON-DUFOUR, William PROU, Jean-François SÉRON, Patricia SPANIOL.

**Absent(s) excusé(s)** : Donatienne BRAEM

**Secrétaire de séance** : Sabine LÉON-DUFOUR

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

**1) DCE 2014**

Monsieur le Maire rappelle le mode de répartition de la Dotation Cantonale d'Équipement. Une somme de 66 64,00 est allouée au canton de Lormes par le Conseil Général, chaque commune bénéficie d'une part fixe (en fonction de sa taille).

Pour 2014, la somme de 4 377,00 € est allouée à la Commune de Bazoches. Cette somme sera versée à la Communauté de Communes des Portes du Morvan pour le financement de la voirie de Bazoches (cf. Extrait de délibération n° 2012/JANVIER/001).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de verser DCE 2014 à la Communauté de Communes des Portes du Morvan.

**2) TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après lecture de l'article L.2122-22 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DONNE** délégation au Maire des attributions suivantes :

- ① de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- ② de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- ③ de passer les contrats d'assurances,
- ④ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- ⑤ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- ⑥ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- ⑦ de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- ⑧ d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal,
- ⑨ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

**3) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation du Correspondant Défense

- Monsieur PROU William / Membre du Conseil Municipal

**4) QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Courrier de Madame Saguet concernant les fils du téléphone arrachés par un engin agricole, ainsi que la vitesse des voitures sur la traversée de Cueugne et de Bourg-Bassot.  
Le Conseil Municipal va faire rétablir les fils téléphoniques et va étudier le cas de la traversée des deux hameaux.
- 2) La Sous-Préfecture demande de prendre un arrêté pour les gens du voyage.
- 3) En attente devis de la Société Vincent Blanchard Informatique pour l'achat d'un ordinateur.
- 4) Le site internet de Bazoches est terminé, à voir pour traduction en anglais.
- 5) Monsieur Robert Sauterel propose de faire démonter par l'Agent Communal un de ses murs afin de récupérer les pierres pour reconstituer le mur à l'arrière de la Maison Communale.
- 6) Visite de Monsieur Verry de la DREAL pour le classement de la Commune dans le site de Vézelay – à revoir en septembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21H45

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 JUILLET 2014

Convocation : 2 juillet 2014

L'an deux mil quatorze,

**le huit juillet à dix-neuf heures,**

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

**Etaient présents** : MM les Conseillers municipaux : MM. : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Gilles CHAPUIS, Pierre COLAS, Philippe GRIGNON, Sabine LÉON-DUFOUR, William PROU, Jean-François SÉRON, Patricia SPANIOL.

**Absent(s) excusé(s)** : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Donatienne BRAEM.

**Secrétaire de séance** : Danièle COUSON

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Le rapport du bureau d'étude BIOS nous a été présenté par Monsieur Damien COUR en 5 phases.

### **Phase 1 – Etat des lieux**

Dont il en ressort une usure générale de l'ensemble du réseau d'eau et du patrimoine bâti.

### **Phase 2 – Mesures**

- Contrôle de la pression sur le réseau, qui est considérée acceptable, malgré une pression faible à Champignolles-le-Haut,
- Mesure de la Défense Incendie, qui est considéré totalement inefficace – manque de débit,
- Le réseau comporte un taux important de turbidité et de matière en suspension du au dépôt de calcaire dans les canalisations.

### **Phase 3 – Recherche de fuite**

- Recherche de fuite par le contrôle des volumes journalier et nocturne,
- Par corrélation acoustique (vibrations créées par une fuite),
- Le secteur du Bourg-Bassot est le plus fuyard,
- Notre rendement de 70% est correct.

### **Phase 4 – Programme de travaux**

- Sécurisation des ouvrages, réservoirs, bache de reprise .....	5 500 € HT
- Echange des compteurs des abonnés – par année .....	600 € HT
- Programme de renouvellement quinquennal des canalisations par tranche de 730 m – par tranche .....	60 225 € HT
<i>2 500m de conduite au minimum – soit 4 tranches</i>	
- Réhabilitation du château d'eau .....	82 500 € HT
- Créer un réseau de télégestion .....	17 490 € HT
- Défense Incendie à reprendre de A à Z .....	149 710 € HT
- Améliorer le système de chloration .....	7 000 € HT

### **Phase 5 – Impact sur le prix de l'eau**

En réalisant tous les travaux, l'augmentation pourrait atteindre jusqu'à 3,00 € le m<sup>3</sup> en 2034 environ.

Le Conseil étudiera toutes les solutions possibles pour améliorer le service d'eau.

### **Questions diverses :**

- 1) Démission de Monsieur William PROU du Conseil Municipal,
- 2) Visite du fleurissement le vendredi 22 juillet 2014 à 9h30 par Nièvre Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21H20.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 octobre 2014

Convocation : 23 octobre 2014

L'an deux mil quatorze,

**le trente octobre à dix-neuf heures,**

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

**Étaient présents** : MM les Conseillers municipaux : Robert SAUTEREL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Jean-Marie PAUTRAT, Gilles CHAPUIS, Pierre COLAS, Philippe GRIGNON, Sabine LÉON-DUFOUR, Jean-François SÉRON, Patricia SPANIOL.

**Absent excusé** : Donatienne BRAEM (pouvoir Sabine LÉON-DUFOUR)

**Secrétaire de séance** : Sabine LÉON-DUFOUR

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

### **1) MISE A DISPOSITION DES BIENS ET DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ENERGIE AU SIEEEN LIES A L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, la compétence éclairage public a été transférée au SIEEEN par la Commune.

Il précise que ce projet devra être également adopté par le SIEEEN par voie de délibération des instances syndicales et ce dans les mêmes formes.

**Le Conseil Municipal, ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder au transfert du patrimoine du service public au SIEEEN ainsi que la fourniture d'énergie.

**DIT** qu'il convient de réaliser les écritures d'ordre budgétaire dans le cadre de son budget principal.

### **2) NATURE DES DEPENSES RELEVANT DU POSTE COMPTABLE 623 « FETES ET CEREMONIES »**

Sur demande de l'Inspecteur des Finances Publiques de Lormes, les collectivités doivent préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et Cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à utiliser les crédits votés au titre des Fêtes et Cérémonies :
- Toutes les dépenses engagées lors des **fêtes locales** ou **nationales** : inaugurations, cérémonies (8 mai, 14 juillet, 1<sup>er</sup> novembre, 11 novembre .....), vœux du Maire, fêtes du village, vins d'honneur,...
- Toutes dépenses engagées lors de cadeaux et fleurs au bénéfice des personnes ayant œuvré pour le bien de la collectivité (naissance, mariage, décès, départ à la retraite, nouvel an et autres occasions diverses),
- Toutes dépenses liées à l'organisation du Noël (alimentation, repas, jouets), articles de fêtes (guirlande, ruban, etc...),
- Toutes les dépenses liées aux frais de restaurants (réunions communale et intercommunale).
- 

### **3) ATTRIBUTION D'INDEMNITE POUR LE CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNEE 2014 :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Madame GENET Euphrasie, Inspecteur des Finances Publiques, l'indemnité de conseil, au taux qui lui est dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** d'attribuer pour 360 jours, l'indemnité de conseil et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires de l'exercice 2014, la somme de 369,92 € /brut sur le budget de la Commune.

### **4) DEMANDE D'EMPRUNT CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose une demande d'emprunt d'un montant avoisinant 25 000 € pour l'assainissement des bâtiments de la commune. Un emprunt à rembourser sur 4 ans.

Une proposition a été soumise par la Caisse d'Epargne – Taux d'intérêts 2,05%, paiement annuel à 5 258,85 €, 258,00 € d'intérêts inclus.

La Caisse des Dépôts a été sollicitée, mais elle ne propose que des prêts sur 20 ans, avec par conséquent un niveau d'intérêt bien plus élevé.

Après délibération, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire, à l'unanimité, pour l'obtention du prêt au meilleur taux et pour toute signature afférent à ce projet.

### **5) QUESTIONS DIVERSES :**

- 7) Cérémonie du 11 novembre : Rassemblement à 11h30 devant le Monument aux morts,
- 8) Noël : Décorations de la Commune comme les années précédentes (collecte de boîtes à la Mairie pour les habiller en paquets cadeaux),
- 9) Repas de fin d'année : Fixer au Dimanche 7 décembre.
- 10) Travaux de voirie à Bourg-Bassot terminés,

- 11) Travaux de la Mairie terminés,
- 12) Les panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h seront posés sur la Départemental D128 à Champignolles le Haut par les Services du Conseil Général,
- 13) L'Agence Postale Communale sera fermée le 20 novembre 2014 (agent en formation),
- 14) La remise du prix de fleurissement par les Vaux d'Yonne aura lieu le 22/11 à 10h00 à la Mairie de Corbigny,
- 15) Abattage de 2 peupliers situés derrière la Maison Communale,
- 16) Container le Relais à Vêtements est installé au point de collecte d'apport volontaires, rue de la Coperie,
- 17) Des fossés seront réalisés au Bourg et à Champignolles-le-Bas.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21H15.